



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARVEYRES
DU 15 JUIN 2025**

Nombre de conseillers		Date de convocation	9 juillet 2025
En exercice	17	Date de la séance	15 juillet 2025
Présents	7	Heure de la séance	18 heures
Votants	8	Lieu de la séance	Salle du conseil municipal
Quorum	sans objet	Président de séance	Bernard GUILHEM

MEMBRES DU CONSEIL	FONCTIONS	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR A
GUILHEM Bernard	MAIRE	X		
WALTON Samuel	ADJOINT	x		
DONIS Nicolas	ADJOINT		x	
BELLOT Julie	ADJOINTE		x	
BOITEL Cécile	ADJOINTE		x	pouvoir à Bernard GUILHEM
REGOURD Emmanuel	CONSEILLER DELEGUE		x	
LAFON Daniel	CONSEILLER MUNICIPAL	x		
GAILLARD Isabelle	CONSEILLERE MUNICIPALE		x	
PEREZ Benoît	CONSEILLER MUNICIPAL		x	
RIBEREAU Marie	CONSEILLERE MUNICIPALE		x	
COTHEREL Jean-Marie	CONSEILLER MUNICIPAL		x	
ROQUES Cynthia	CONSEILLERE MUNICIPALE	x		
DUBOIS Xavier	CONSEILLER MUNICIPAL		x	
PERON Jean	CONSEILLER MUNICIPAL		x	
DESVIGNES Jacky	CONSEILLER MUNICIPAL	x		
SAGE Marie-Hélène	CONSEILLERE MUNICIPALE	x		
GERMON Michèle	CONSEILLERE MUNICIPALE	x		
SECRETAIRE DE SEANCE		Cynthia ROQUES		

Lors de la première convocation à la séance du 8 juillet 2025, le quorum n'ayant pas été atteint, la présente assemblée délibère valablement sans condition de quorum, conformément au CGCT.

2025-07-01 ADOPTION DU COMPTE RENDU DU 3 JUIN 2025 :

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte rendu du conseil municipal du 3 JUIN 2025. Le compte rendu est annexé à la présente décision.

DECISION :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré adopte le présent compte rendu et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente décision

VOTE : POUR : 8

CONTRE : 8

ABSTENTION : 0

POUR : 0

2027-07-02- DELIBERATION PORTANT SUR LA CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE AVEC LES COMMUNES D'ARVEYRES ET DE VAYRES

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.2113-6 et L.2113-7 du code de la commande publique offrant la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes. Ces groupements de commandes ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats ;

Il apparaît qu'un groupement de commandes pour « la production et distribution de repas non préparés à l'avance pour trois établissements scolaires et accueils de loisirs en vue de leur consommation sans délais » soit nécessaire ;

En conséquence, il est proposé au conseil municipal la constitution d'un groupement de commande pour la production et distribution de repas non préparés à l'avance pour les établissements scolaires et Accueil de Loisirs de la commune d'Arveyres et Vayres ;

Ce groupement est constitué pour la durée du marché. Ce groupement a pour objet de coordonner les procédures de passation, la signature et la notification des marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents en ce qui concerne la production et distribution de repas non préparés à l'avance pour trois établissements scolaires et accueil de loisirs en vue de leur consommation sans délais.

A cet effet, une convention constitutive définissant le mode de fonctionnement du groupement doit être établie et signée par tous les membres. Cette convention identifie la Mairie de Vayres comme le coordonnateur de ce groupement.

La commission d'appel d'offres sera donc celle de la commune de Vayres.

Reste à définir quelle commune procèdera à l'ensemble des opérations d'élaboration des documents de marchés, à la sélection d'un ou de plusieurs cocontractants ainsi qu'à la signature et à la notification du marché.

Chaque membre demeure responsable de l'exécution des marchés conclus pour ses besoins propres.

Un comité de suivi du groupement est composé d'un représentant de chaque commune.

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive jointe.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal:

- L'adhésion au groupement de commandes
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et d'engager la Commune à exécuter avec la ou les entreprise(s) les marchés correspondants.
- De désigner un représentant de chaque commune et un suppléant pour participer au suivi du groupement.

DECISION

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'adhérer au groupement de commandes ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et d'engager la Commune à exécuter avec la ou les entreprise(s) les marchés correspondants ;
- De désigner un représentant de chaque commune et un suppléant pour participer au suivi du groupement ;
- Sont proclamés, après vote à main levée, 1 membre titulaire et 1 membre de la commission d'appel d'offres pour le groupement de commandes pour la restauration scolaire et ont été immédiatement installés :

Membres titulaires	Membres suppléants
Nicolas DONIS	Cynthia ROQUES

VOTE : POUR : 8

CONTRE : 8

ABSTENTION : 0

POUR : 0

2025-07-03 liste des décisions

Monsieur Le Maire présente la liste des décisions prises dans le cadre des délégations :

numéro de la décision	objet
2025-06-01	De signer la commande AMAZON pour l'achat de 3 fauteuils et 3 portes documents dans le cadre de l'amélioration de l'ergonomie au travail. Le montant de la facture s'établit à 629.93 euros.
2025-06-02	De signer le devis OPEN BAIE pour la fourniture et la pose d'une baie vitrée permettant la fermeture du bureau du personnel. Le montant de la facture s'établit à 8 100.00 euros.
2025-06-03	De signer le devis OPEN BAIE pour l'aménagement du bureau de la comptabilité. Le montant de la facture s'établit à 2 592.00 euros.
2025-06-04	De signer le devis OPEN BAIE pour le remplacement d'une fenêtre à la salle du Port du Noyer. Le montant de la facture s'établit à 959.66 euros.
2025-06-05	De signer le contrat SARL BSM FAUREAU pour l'entretien d'espaces verts sur le domaine communal. Le montant de la facture s'établit à 5 760 euros.

2025-06-06	De signer les devis EUROCOMBLES pour l'isolation dans combles du vestiaire du stade, du restaurant scolaire, du bâtiment place Coquilleau, de la bibliothèque et de l'école maternelle. Le montant des devis s'établit à 1 euro par bâtiment.
2025-06-07	De signer les devis du SDEEG pour la remise en état des poteaux incendie suite au rapport établi par le SDIS. Le montant des devis s'établit à 2 184.36 euros.
2025-06-08	De signer les devis LYRECO pour l'acquisition de deux fauteuils ergonomiques pour les services administratifs. Le montant des devis s'établit à 761.68 euros.
2025-06-09	De signer les devis AQUITAINE GESTION EQUIPEMENT pour l'acquisition de deux chariots de ménage. Le montant des devis s'établit à 312.96 euros
2025-06-10	De signer les devis AQUITAINE GESTION EQUIPEMENT pour l'acquisition de deux chariots de ménage. Le montant des devis s'établit à 312.96 euros.
2025-07-01	De signer les devis SUD OUEST MOTO LOISIRS pour l'acquisition d'un taille haie pour les services techniques. Le montant des devis s'établit à 628.15 euros.

Le conseil prend acte des décisions.

La séance est levée à 19h.